



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 29 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'aide à l'amélioration des peuplements forestiers évolue en 2019

L'aide à l'amélioration des peuplements forestiers, instituée en 2018, vise à remédier à l'insuffisance du renouvellement de la forêt française, en qualité et en quantité. Cette mesure, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) 2018-2022 et du plan d'actions interministériel forêt-bois lancé fin 2018. Elle est reconduite en 2019.

Ce dispositif, financé par le Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), dispose pour 2019 d'une enveloppe de 8 M€ de crédits dédiés à l'amont forestier.

L'aide, versée aux propriétaires forestiers sous forme de subvention, doit permettre d'assurer cette année les travaux de reboisement d'environ 4 000 ha. Elle concourra *in fine* à la création de valeur et d'emplois, objectif central du programme national de la forêt et du bois, en mobilisant et en gérant durablement la ressource forestière.

Compte tenu du bilan de la première année de mise en œuvre de cette aide, le dispositif a été simplifié, conformément aux attentes des propriétaires forestiers. Le taux d'aide du FSFB a notamment été porté à 40 % des dépenses éligibles (par un arrêté du 29 avril 2019).

Ce dispositif est complémentaire des mesures des programmes régionaux européens FEADER et du dispositif « Dynamic Bois » de l'Ademe. Les propriétaires forestiers éligibles accèdent à cette aide à l'amélioration des peuplements sur l'ensemble du territoire national. Les propriétaires forestiers confrontés au reboisement des peuplements touchés par les attaques de scolytes depuis l'été dernier, peuvent solliciter l'aide.

Les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt sont chargées de lancer les appels à projets régionaux qui s'articuleront avec les dispositifs locaux existants.

Antoine d'AMECOURT, Président de FRANSYLVA, déclare: « *L'aide à l'investissement pour le renouvellement des peuplements est une préoccupation majeure des acteurs de la filière forêt-bois et en particulier de l'amont forestier* ».

Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, précise que : « *Dans le cadre du plan interministériel présenté en novembre 2018, le premier des trois axes majeurs de la relance de la filière forêt-bois passe par la mobilisation du bois et le renouvellement des peuplements forestiers.* »

L'instruction technique organisant le déploiement de ce dispositif est consultable sur le [BO-AGRI](#) et/ou www.circulaires.gouv.fr

Contacts presse

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr